

APPEL
COTISATION
AMTM
2021





BULLETIN D'ADHÉSION AMTM 2021

Chers adhérent(e)s, donateurs, parrains et marraines,

Quelle année 2020 ! Malgré cette pandémie, l'association a pu grâce à vous cette année encore apporter aux populations défavorisées du Népal et de l'Inde un soutien indéfectible.

Vous l'avez prouvé par le passé, votre engagement auprès des équipes d'AMTM est incontestable.

En adhérant vous soutenez nos missions mais aussi vous donner à AMTM une légitimité auprès des organismes publics et privés.

En 2021 encore, soyez des nôtres !

Souhaitons que cette année 2021 nous permettra de nous retrouver à l'assemblée générale du 27 juin 2021 où votre vote comptera dans nos décisions.

Nathalie Jauffret
Présidente

**OUI, j'adhère à AMTM en 2021
et je règle ma cotisation :**

En envoyant un chèque d'un montant minimum de 40 € (à l'ordre d'AMTM) accompagné du formulaire ci-dessous :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville - Pays _____

Tél _____ E-mail : _____

Par un don en ligne sécurisé sur www.amtm.org (PAYPAL disponible) en cochant la case « Cotisation annuelle ».



Par prélèvement automatique. Gestion simplifiée. Plus d'oublis... Il vous suffit d'aller sur amtm.org/sengager/adherer et de télécharger l'autorisation de prélèvement à nous retourner accompagnée d'un RIB. Vous serez automatiquement prélevé le 10 mars de chaque année.



Les cotisations, comme les dons, sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% dans la limite des 20% de votre revenu imposable : ainsi une cotisation de 40 € ne vous coûte au final que 13,60 €, ou 25,5 € seulement pour une cotisation à 75 €.

